



Ville d'avenir

14/04/2022



A22-017530

Halluin, le 06 avril 2022

RSAT
copie CATE
+ Abs.



Monsieur Damien CASTELAIN
Président
Métropole Européenne de Lille
2 Boulevard des Nations Unies
CS 70043
59800 LILLE

N/Réf. : JCD/CD 2022-005
Direction de Cabinet

Objet : SDIT

Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,

J'ai le plaisir de revenir vers vous concernant le Schéma Directeur des Infrastructures de Transport.

Comme vous le savez, Halluin est une ville de plus de 20.000 habitants, en forte progression démographique. De nombreuses friches industrielles, à vocation « logement » ; vont devenir à court terme des zones d'habitat effectives.

De par son positionnement géographique septentrional (à l'extrémité nord de la métropole) et en raison des infrastructures de transport insuffisantes, la population halluinoise est actuellement contrainte d'utiliser la voiture, ce dernier point allant à l'encontre des orientations et des volontés métropolitaines.

Il est par conséquent vital d'apporter une solution de transport en commun pratique et efficace, pour des raisons à la fois environnementales et de services à la population.

Le tramway apparait comme étant la solution la meilleure :

1/ La rue de Lille s'avère parfaitement adaptée sur le **plan technique** (voie large qui va faire l'objet d'une requalification).



Hôtel de Ville
24 rue Marthe Nollet
59250 HALLUIN



Tél : 03 20 28 83 50

contact@mairie-halluin.fr

.../...



2/ La rue de Lille constitue en outre le **centre de gravité démographique** de la commune.

3/ Le tramway, moyen de transport écologique, moderne et peu bruyant, constitue une solution de transport idéale **fortement attendue et demandée par la population**.

4/ Cette ligne de tramway serait de surcroît en lien direct avec la future voie verte (à l'intersection rue de Lille/rue Dennetière). Un hub vertueux en découlerait.

5/ La terminaison nord de la rue de Lille débouchant sur la place Jacques Delors (frontière franco-belge), ceci permettrait par la même occasion de relier la Belgique et plus particulièrement la région Flandre occidentale (Menin) à la MEL. **La Métropole renforcerait ainsi son rayonnement européen.**

6/ **Une maîtrise foncière assurée**, car la rue de Lille est déjà propriété de la MEL.

7/ Ce projet est enfin en **parfaite concordance avec le tracé souhaité par la ville de Roncq** visant à desservir la zone d'activité ronquoise « Parc Pierre Mauroy ». La rue de Lille à Halluin constitue en effet le prolongement direct et immédiat de ce tracé.

C'est pourquoi, même si ceci n'a pu être abordé lors des échanges touchant au SDIT, (le précédent maire d'Halluin n'ayant pas participé aux réunions correspondantes), la nouvelle équipe municipale halluinoise, ainsi que la population de la commune, vous remercient de toute l'attention que vous accorderez à notre demande, la prolongation de la ligne de tramway vers la rue de Lille apparaissant de toute évidence comme la solution idéale pour l'ensemble des raisons précédemment exposées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Christophe DESTAILLEUR
Maire d'Halluin
Conseiller Métropolitain

